

COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR ALFRED ROMBHOT YEKATOM

DÉCLARATION DE TEMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TEMOIN

Nom :		Sexe :	Masculin
Prénom :		Nom du père :	
Autre nom utilisé :		Nom de la mère :	
Lieu de naissance :		Nationalité :	Centrafricaine
Date de naissance :		Numéro de passeport/ pièce d'identité :	/
Ethnie :		Religion :	Catholique

Langue(s) parlée(s) : Sango, Français (un peu)

Langue(s) écrite(s) : Français (un peu)

Langue(s) utilisées au cours de l'entretien : Sango

Emploi :

Lieu des entretiens : Bangui (RCA)

Dates des entretiens : 18 Octobre 2023, 14h55-16h35 (Régis TIANGAYE et Sabrina BAYSSAT); 23 Octobre 2023, 14h45-15h34 (Sabrina BAYSSAT).

Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien et signatures :

TIANGAYE Régis :

BAYSSAT Sabrina :

T. 2023

Distribution restreinte à la CPI

Déclaration de témoin [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Distribution restreinte à la CPI

Page 2 sur 7 [REDACTED]

CAR-D29-0009-0316-PRV

DÉCLARATION DE TEMOIN

Introduction

1. J'ai été présenté à Me Régis Tiangaye et Mme Sabine Bayssat qui sont membres de l'équipe de Défense de Monsieur Alfred ROMBHOT YEKATOM (« M. YEKATOM ») devant la Cour pénale internationale (« CPI ») ainsi qu'à [REDACTED] qui est interprète au service de la CPI.
2. Ils m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit leur mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission de la Défense au sein de la CPI.
3. Je consens à ce que l'entretien soit en sango. Je comprends et je parle parfaitement sango.
4. Les membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se sont déroulés en République centrafricaine en 2013 et en 2014. Ils ont précisé qu'ils cherchaient à recueillir des informations nécessaires à la compréhension de ces événements et pour la Défense de M. YEKATOM.
5. Ils m'ont expliqué que je n'étais pas tenu de répondre à leurs questions. J'ai consenti à dire la vérité et je me suis engagé à apporter, dans la mesure du possible, les réponses les plus complètes et fidèles à ce que je savais et me rappelais.
6. Ils m'ont indiqué qu'il était important que je leur dise si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens. J'ai bien noté que je devais faire la distinction entre les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.
7. L'entretien est confidentiel. Ils m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec l'équipe de Défense de M. YEKATOM, ce que j'ai compris parfaitement.
8. Je confirme que les entretiens avec l'équipe de Défense étaient volontaires. Je n'ai reçu aucune promesse de la part de l'équipe de Défense de M. YEKATOM ou de quiconque dans le but de faire ces entretiens. Personne ne m'a menacé ou ne m'a forcé à venir faire ces entretiens.
9. L'équipe de Défense m'a expliqué la procédure de protection existante au sein de la CPI pour les témoins de la Défense.
10. J'ai bien noté qu'il fallait que j'indique à toute personne travaillant pour la CPI et qui me contacte, que j'avais déjà vu l'équipe de Défense de M. YEKATOM et qu'il fallait que cette personne contacte Me Régis TIANGAYE.

Distribution restreinte à la CPI

Déclaration de témoin [REDACTED]

11. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais à l'équipe de Défense de M. YEKATOM, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux Juges, au Bureau du Procureur, aux accusés et aux Représentant Légaux des Victimes.
12. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM.
13. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Informations personnelles

14. Je m'appelle [REDACTED] Je suis né le [REDACTED] à [REDACTED]
15. J'ai grandi à [REDACTED] et je suis ensuite venu poursuivre mes études à Bangui en [REDACTED] J'ai arrêté le lycée en [REDACTED]

Réunion avec [REDACTED]

16. Durant la saison des chenilles en [REDACTED] j'étais rentré à [REDACTED] pour les vacances scolaires. Un jour, je me trouvais sur le bord de la route avec [REDACTED] et [REDACTED] [REDACTED] est venu nous parler. Il nous a dit d'attendre un peu et qu'on allait nous amener à Bangui car des agents d'enfants soldats seront présents pour une réunion. Ils nous a expliqué que certains enfants qui avaient été inscrits pour la réunion sont introuvables et nous a proposé de les remplacer.
17. Avant de partir [REDACTED] nous a expliqué ce que l'on devait dire. Ils nous a dit que nous devons créer une histoire pour dire que nous avons fait partie des Anti-balaka, que nous avons été pris par Rombhot comme enfant soldat, que nous avons été maltraités et que Rombhot nous avait forcé à faire des corvées.
18. Nous avons pris la route en direction de Bangui. Sur le chemin nous nous sommes arrêtés à [REDACTED] pour récupérer des personnes que je ne connais pas.
19. La réunion s'est tenue à FATEB en face du stade 20.000 places à Bangui. On nous a installés dans une salle et on nous a distribué de l'eau.
20. Un homme a demandé aux enfants de prendre la parole pour expliquer à tour de rôle ce que nous avons fait et subi durant le temps que nous avons passé dans les Anti-balaka. Les jeunes se levaient volontairement. Chacun levait la main et était désigné pour prendre la parole. Je pense qu'environ trente enfants ont pris la parole. Chaque fois leur nom était inscrit sur une feuille par les organisateurs.

Distribution restreinte à la CPI

Déclaration de témoin [REDACTED]

21. Je n'avais rien à dire et je n'ai pas pris la parole. Mon cousin [REDACTED] non plus.
22. Nous devions être une cinquantaine de jeunes dans la salle. Je ne connaissais pas tous les jeunes ce jour-là mais je sais que les personnes suivantes étaient présentes : [REDACTED]
23. [REDACTED] sont les enfants de [REDACTED]
24. Je me souviens que [REDACTED] a pris la parole pour raconter son histoire. Lorsqu'il s'est présenté il a donné son véritable prénom mais un nom de famille différent du sien. Il a dit que les Anti-balaka l'ont trouvé dans la brousse quand il était aux champs avec sa mère et alors que sa mère était occupée à défricher, les anti-balaka sont arrivés et lui ont demandé discrètement de venir avec eux. Ils l'ont attrapé et lui ont bandé les yeux. Il racontait qu'il s'est retrouvé dans un endroit qu'il ne connaissait pas vers [REDACTED] et qu'il était chargé de faire les courses au marché et de puiser de l'eau pour les Anti-balaka. Il a raconté qu'il a réussi à fuir pour revenir à [REDACTED]
25. [REDACTED] Je sais que l'histoire de [REDACTED] est un mensonge.
26. A la fin de la formation chaque participant a reçu 2.000 FCFA.
27. Une autre réunion a eu lieu le lendemain avec d'autres enfants de [REDACTED] et de [REDACTED] Je sais que [REDACTED] étaient présents. [REDACTED] est l'oncle paternel de [REDACTED]
28. Je n'ai plus jamais participé à des réunions avec [REDACTED]

Autres

29. Je sais que [REDACTED] a fait voyager trois personnes de [REDACTED] Il y a [REDACTED] et une fille dont je ne me rappelle pas le nom. [REDACTED]
30. [REDACTED]
31. [REDACTED] habite dans notre quartier à [REDACTED] [REDACTED] venait régulièrement dans notre maison familiale, c'est pour cela que je sais qu'[REDACTED] n'a jamais fait partie des Anti-balaka.

Identification sur des documents

32. Les membres de l'équipe de la défense m'ont présenté un document sur écran d'ordinateur qui porte la référence comportant sept photographies. A la photo numéro 5 j'ai reconnu [REDACTED]. L'équipe de défense m'a montré sur écran d'ordinateur cette photo qui porte la référence CAR-V45-00000011.
33. Les membres de l'équipe de la défense m'ont présenté une photographie sur laquelle je reconnais le père de [REDACTED] (première personne avec un teeshirt bleu en partant de la gauche), [REDACTED] lui-même (deuxième personne en partant de la gauche habillé en blanc) et [REDACTED] un jeune de [REDACTED] troisième personne en partant de la gauche avec un tee-shirt jaune) (Annexe 1).
34. Les membres de l'équipe de la défense m'ont présenté une photographie sur laquelle je reconnais [REDACTED] (Annexe 2).

ANNEXES

- Annexe 1 : Photographie de [REDACTED]
- Annexe 2 : Photographie de [REDACTED]

Clôture de l'entretien

35. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la CPI. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins. Les membres de l'équipe de Défense m'ont détaillé les mesures de protection pouvant être demandées.
36. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition de l'équipe de Défense de M. YEKATOM pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.
37. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.
38. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencé dans mes réponses.
39. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traité au cours des entretiens.

ATTESTATION DU TÉMOIN

Lecture m'a été donnée en sango de la présente déclaration qui est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration volontairement et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour Pénale Internationale et que je peux être appelé à témoigner en public devant celle-ci.

Signature : [REDACTED]

Date : 23/10/2023

ATTESTATION DE L'INTERPRETE

Je soussigné, [REDACTED] atteste que :

1. Je suis dûment qualifié pour interpréter du Sango au Français et du Français au Sango.
2. [REDACTED] m'a informé qu'il parle et comprend le Sango.
3. J'ai traduit verbalement la déclaration ci-dessus du Français vers le Sango en présence de [REDACTED] qui semble avoir entendu et compris la traduction que j'en ai faite.
4. [REDACTED] a reconnu que les faits et questions figurant dans sa déclaration telle que je les ai traduites, sont véridiques pour autant qu'il sache et s'en souviens, et l'a par conséquent signée à l'endroit prévu à cet effet.

Signature : [REDACTED]

Date : 23/10/2023